

extramuros

N°3 sept. 2002

La coopération territoriale, une nouvelle échelle d'action pour Paris.



© D. Simon

Pierre Mansat, mon adjoint spécifiquement chargé de cette question, ainsi que tous les représentants de l'exécutif parisien, dans leurs différents secteurs de compétences, sont disponibles pour construire avec l'ensemble des élus de la région des partenariats équilibrés, partagés et dédiés à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants.

Car c'est un fait : les Parisiens, comme l'ensemble des Franciliens, vivent aujourd'hui leur ville à l'échelle de la métropole tout entière. Transports, déplacements, sécurité, logement, environnement, solidarités, croissance économique... : l'efficacité de l'action publique a tout à gagner de réponses concertées à ces questions. Une métropole est d'autant plus performante qu'elle est solidaire. C'est ce défi que Paris et toutes les collectivités qui l'entourent ont à relever ensemble, au service des femmes et des hommes qui vivent au sein de cet espace. Travailler autrement, agir ensemble, parvenir à des résultats communs : tel est le sens de notre démarche, que ce soit à travers les Chartes de Coopération que nous sommes en train d'élaborer avec une dizaine de communes et départements ou le Contrat Particulier auxquels nous travaillons avec la Région Ile-de-France.

Par son histoire et son statut, Paris a, sans doute, une responsabilité particulière dans ce domaine de la coopération territoriale. Pour dépasser les méfiances héritées d'un temps où l'arrogance de la capitale nuisait à des relations positives avec les collectivités voisines, Paris se doit plus que jamais d'être dans les faits un acteur attentif, exigeant, inventif et respectueux de chacun. De tels partenariats ouvrent et ouvriront des perspectives nouvelles pour notre métropole, mais ne brûlons pas les étapes car le dialogue et l'action sont aujourd'hui les seuls vrais moteurs de l'intercommunalité.

Bertrand Delanoë
Maire de Paris



ACTUALITÉ

Les Canaux : 130 km à travers l'Ile-de-France

> 3



DOSSIER

Inscrire les Bois de Boulogne et de Vincennes dans une perspective de développement durable

> 4



RÉFLEXION

Jean-Louis Cohen, directeur de l'Institut français d'architecture « Paris à l'écoute : apprendre des métropoles du monde »

> 7



TRIBUNE LIBRE

Daniel Guiraud, maire des Lilas « Paris et la 1^{ère} couronne : œuvrer ensemble »

> 8

> La Clôture de Jean Rolin

« La Porte des Poissonniers marque une seconde rupture dans le paysage du boulevard : au-delà, et jusqu'aux abords de la porte de la Chapelle, la présence humaine se limite souvent à celle des putes, de quelques toxicomanes, et d'un anachorète dont la résidence principale est établie dans une armoire électrique ouvrant sur le trottoir, sa résidence secondaire étant située de l'autre côté des voies du chemin de fer de ceinture, à l'intérieur d'un pilier de béton soutenant le pont ferroviaire ».

Après Zones, publié en 1995, Jean Rolin réitère son expérience de récit déambulatoire en arpentant la portion des boulevards extérieurs d'où est visible la tour Daewoo, porte de la Villette. A la faveur d'un fait divers tragique (une jeune prostituée bulgare est retrouvée assassinée en novembre 1999), le narrateur resserre son quadrillage du côté de la rue de la Clôture. Son dispositif formel, nourri de minutieuses descriptions des espaces traversés et de leurs usages parfois assez imprévisibles, s'enrichit peu à peu de rencontres avec leurs improbables occupants. Un portrait précis et inédit de ces « zones » en mutation.

P.O.L. 16,5 €

> Récits Parisiens
Guy de Maupassant

De nombreux récits de Maupassant ont pour cadre Paris et ses environs. Ce Paris de la rive droite, des bois, des boulevards, des bureaux et des brasseries n'a rien à voir avec celui de Jules Vallès. Certains croquis néanmoins laissent rêveur. Songeons à cette jeune fille qui prend la Mouche au Trocadéro pour aller livrer une commande à Saint-Cloud (Au Printemps), à cet employé du ministère de l'instruction publique qui, habitant les Batignolles, prend le train à Saint-Lazare pour aller déjeuner à Maisons Laffitte (Le père), à cet autre qui, ayant six francs à dépenser, gagne la Seine pour prendre l'Hirondelle et se rendre aux bois (Souvenir) ou à ces deux jeunes soldats, qui sortant de leur caserne le dimanche, traversent Courbevoie et prennent la grande route de Bezons, s'arrêtant au carrefour des routes de Colombes et de Chatou (Petits soldats). Si le Paris de Maupassant est impitoyable, son cadre n'en est pas moins inspirant. N'a-t-on pas perdu ce fleuve qui, il y a un siècle encore, nous réunissait ? Un autre regard sur la ville et la campagne...

Contes et romans, édition en 14 volumes, France Loisirs, Paris, août 2001

Un Syndicat Mixte pour faire renaître la Bièvre

La Bièvre, qui prend sa source à Guyancourt dans les Yvelines, est le seul affluent de la Seine à Paris. Elle fut très tôt utilisée par diverses activités sur son cours aval. Ainsi, en 1860, on comptait rien qu'à Paris plus de 100 entreprises, dont beaucoup de tanneries et de mégisseries. Dès le début du 20^e siècle elle a été intégrée au réseau d'égouts de la capitale, puis, en 1912, couverte pour des raisons sanitaires.

Aujourd'hui, des actions s'organisent dans le sens d'une reconquête progressive de la qualité de la rivière. Elles passent nécessairement par une réelle concertation entre tous les acteurs de l'amont à l'aval, et notamment une coopération de l'ensemble des collectivités riveraines.

Le projet de création d'un Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation de la Vallée de la Bièvre répond à cet objectif de partenariat actif entre les différentes collectivités et établissements publics concernés par le bassin versant de la Bièvre. Ce syndicat regrouperait la Région Ile-de-France, les cinq départements traversés par la Bièvre (Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Paris), l'ensemble des communes riveraines ainsi que les syndicats de coopération intercommunale ou interdépartementale (SIAAP) dans le domaine de l'eau.

Il aurait pour objet l'élaboration d'une charte qui porterait sur l'ensemble des questions liées à l'eau et ce, sur l'intégralité du bassin versant, notamment sur :

- le projet de réouverture de la Bièvre et ses conséquences sur l'environnement, sur l'urbanisme et sur la voirie,
- le développement des milieux naturels, de la faune et de la flore,
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique,
- la gestion de la rivière nouvelle et son statut juridique.

Le but recherché est d'amener les différents et nombreux acteurs à étudier un projet qui prenne en compte l'ensemble des problématiques pour une meilleure gestion de l'eau sur l'intégralité du bassin versant de la Bièvre. Les syndicats, les collectivités et les communes resteraient les maîtres d'ouvrages, chacun pour ce qui le concerne, des opérations figurant dans le programme. Ces collectivités et syndicats décideraient donc eux-mêmes de réaliser ou non ces opérations. Les Conseillers de Paris, réunis les 8 et 9 juillet 2002, ont voté l'adhésion de la ville de Paris à ce syndicat et sa participation au budget à hauteur de 3 750 € par an.

Ivry associée au choix de l'aménageur de la ZAC Paris Rive Gauche

L'équipe d'Yves Lion a été sélectionnée le 4 juillet dernier pour conduire l'aménagement du quartier Massena dans le cadre de la dernière phase de la consultation d'urbanisme lancée sur « Massena Bruneseau », l'un des six quartiers composant la Zone d'Aménagement Concertée Paris Rive Gauche.

Conformément aux textes, la consultation anonyme d'idées lancée auprès de différentes équipes s'est achevée par la délibération d'un jury présidé par Serge Blisko, maire du 13^e arrondissement et président de la SEMAPA⁽¹⁾. Composé d'adjoints au Maire de Paris⁽²⁾, d'un élu du Conseil Régional, de représentants des services de l'Etat⁽³⁾ et des directions de la Ville de Paris⁽⁴⁾, de l'administrateur et de la directrice de la SEMAPA, d'une représentante des associations du quartier et de personnalités qualifiées (parmi lesquelles Paul Andreu, Jean-Louis Cohen, Michel Corajoud, Christian de Portzamparc...), ce jury a été élargi à Pierre Gosnat, conseiller régional et maire d'Ivry, à Daniel Mayet, maire-adjoint à l'urbanisme à Ivry, et à Christo Dimitrov, Directeur de la Mission Seine Amont.

En effet l'aménagement de ce quartier, situé en limite communale, doit être abordé sous l'angle de la continuité territoriale et en lien avec les projets existants ou à mettre en œuvre conjointement entre les deux communes voisines.

Des trois équipes présélectionnées, c'est donc celle conduite par Yves Lion qui a été choisie sur la base de grands principes d'aménagement. Tout en respectant les exigences définies par ce qui existe sur le secteur, ainsi que les objectifs arrêtés par le Conseil de Paris, les propositions retenues améliorent de façon importante la liaison entre le 13^e arrondissement et Ivry, grâce au tracé de voies prolongeant l'avenue de France vers le sud. Le projet devra maintenant être affiné, au terme des concertations avec les habitants et l'ensemble des partenaires institutionnels.

Les documents relatifs à l'aménagement de la ZAC Paris Rive Gauche sont consultables à la SEMAPA, 69/71 rue du Chevaleret 75013 Paris.

(1) Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Paris.

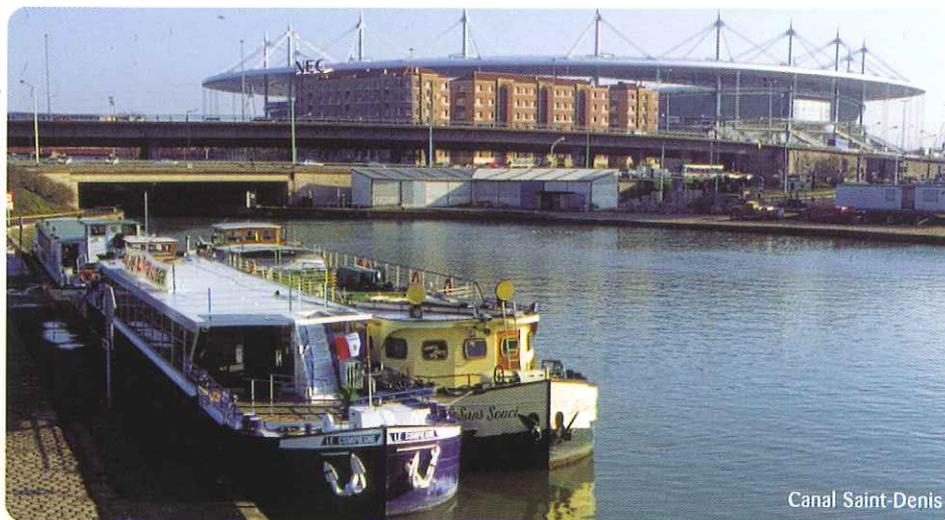
(2) Jean-Pierre Caffet (Urbanisme et Architecture), Christian Sautter (Développement économique, Finances et Emploi) et Pierre Mansat (Relations avec les collectivités territoriales d'Ile de France).

(3) Préfet de la Région et de Paris, ministères de l'Education Nationale et de la Culture.

(4) Urbanisme, Voirie et Déplacements, Affaires scolaires, Parcs, Jardins et Espaces Verts, Jeunesse et Sport, Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR).

Les Canaux : 130 km à travers l'Ile-de-France

Les canaux Saint-Martin, Ourcq et Saint-Denis traversent 43 communes franciliennes et picardes sur 130 km. Ils forment un trait d'union d'une grande qualité de paysage et d'espaces naturels. La ville de Paris, seule commune de France propriétaire et gestionnaire d'un réseau fluvial, met en œuvre sur ce domaine une nouvelle philosophie de la propriété, concertée avec les collectivités riveraines.



© Albert Berenguer / Maire de Paris Direction voirie et déplacements

Conçu au début du 19^{ème} siècle pour l'alimentation en eau potable et pour la navigation nécessaire à l'approvisionnement en bois, en blé et en pierre de Paris, ce réseau a beaucoup évolué. La désindustrialisation et la tertiarisation de l'Ile-de-France ont profondément modifié ses fonctions et de nouveaux usages sont apparus, liés au développement urbain, économique, touristique et de loisirs. L'urbanisation croissante, la modernisation nécessaire de ce réseau et le risque toujours possible de précipitations exceptionnelles ont également amené à réfléchir à la nécessité d'une meilleure gestion des crues et aux besoins en alimentation en eaux.

Les canaux constituent un patrimoine exceptionnel que Paris souhaite valoriser et entretenir. Ils sont aussi un formidable outil de développement économique, qui permet de donner son ambition au projet de développement durable que nous

souhaitons élaborer, en portant les aspirations de Paris, des collectivités locales et des populations parties prenantes de l'agglomération.

Gestionnaire et propriétaire de ce réseau, la ville de Paris souhaite définir des perspectives à long terme. C'est pourquoi, à l'initiative du Maire de Paris, Myriam Constantin et Pierre Mansat organisent le lundi 30 septembre une rencontre pour échanger avec les élus représentant les collectivités territoriales riveraines des canaux Saint-Denis et Ourcq, en Ile-de-France et en Picardie.

Cette rencontre est une première étape. Le souhait de la ville de Paris est d'avancer avec l'ensemble des collectivités concernées par les trois canaux et de construire avec elles un schéma directeur de valorisation qui réponde aux enjeux d'un plan de développement durable à la hauteur d'une métropole comme la nôtre. ♦

2 questions à....

Myriam Constantin,

Adjointe au Maire de Paris chargée de l'eau et de l'assainissement.

> Deux siècles après leur construction, à quoi servent aujourd'hui les canaux ?

Les canaux de Paris ont dessiné, structuré le paysage urbain de l'est de la capitale et de l'agglomération, façonné son développement économique, marqué l'histoire des Parisiens et des Franciliens riverains.

La Ville de Paris, propriétaire de ce vaste réseau dont nous célébrons cette année le bicentenaire, a en charge sa gestion, son entretien et la police de la navigation. Ils assurent aujourd'hui trois fonctions principales :

- Ils alimentent Paris en eau non potable. 180 000 m³ sont pompés chaque jour pour nettoyer les rues et les égouts, arroser les jardins... Autrefois, c'est de l'eau potable qui arrivait dans la capitale par l'Ourcq.
- Ils transportent 60 000 touristes par an et un million de tonnes de fret. Les activités industrielles et l'acheminement par voie d'eau des marchandises ont marqué l'histoire des canaux.
- Ils génèrent des espaces de loisirs : sur l'eau avec des activités nautiques et une navigation de plaisance, et sur leurs berges, qui s'animent davantage chaque année. Les usines de pompage et les ouvrages hydrauliques accueillent ainsi chaque année 60 000 visiteurs.

> Quel est l'avenir des canaux parisiens ?

Pendant des décennies les canaux ont été délaissés. On s'est contenté d'entretenir le patrimoine sans vision d'avenir. Aujourd'hui, les Parisiens et les Franciliens ont retrouvé une formidable envie de ces espaces, du lien entre la cité et l'eau, de l'accès aux canaux.

Dans le même temps, les potentiels des canaux et de la Seine s'affirment pour le transport de passagers et du fret, donc pour le développement économique. Leur rôle dans l'alimentation en eau et leur adaptation à une crue majeure est aussi à examiner.

Les élus de Paris et des Collectivités franciliennes se doivent de donner sens et projets à ces aspirations, ces potentiels, ces besoins.

Voici donc le moment de réfléchir à l'avenir, dans une démarche de développement durable qui réponde aux besoins d'aujourd'hui, aux multiples usages, en préservant ceux des générations futures. C'est le sens de la rencontre du 30 septembre.



Inscrire les Bois de Boulogne et de Vincennes dans une perspective de développement durable

Les Bois de Boulogne et de Vincennes souffrent d'un déficit de gestion prévisionnelle qui nuit à leur accessibilité au plus grand nombre.

Le Conseil de Paris a adopté le 9 juillet une délibération fixant les grandes orientations pour un développement durable et un dialogue avec les collectivités concernées pour les associer aux projets qui seront mis en œuvre.

Suite à la tempête de décembre 1999, qui a considérablement endommagé entre 15 et 21% du périmètre des deux bois, des mesures d'urgence avaient été prises, permettant la réouverture à la promenade dès le printemps 2000.

Mais les questions posées aujourd'hui concernent un développement équilibré de long terme de ces deux poumons verts, exceptionnels et uniques à l'échelle de l'agglomération dense de l'Île-de-France. La délibération présentée par Yves Contassot devant les élus parisiens au Conseil des 8 et 9 juillet dresse un constat alarmant sur un certain nombre de points.

- La place dévolue à la voiture génère d'importantes nuisances : embouteillages aux heures de pointe en semaine, stationnement anarchique le week-end. La pollution atmosphérique, sonore et visuelle qui en découle contribue à dégrader les espaces naturels et contredit la vocation de promenade et de détente qui est la leur. Le traitement de cette question rencontre bien évidemment celle de l'accessibilité des bois, de leur desserte en transports en commun, notoirement insuffisante, et des aménagements en circulations douces, actuellement denses mais hétérogènes.
- La multiplication des zones concédées à des activités privées et donc inaccessibles, ainsi que des enclaves foncières, propriétés de l'État, entraînent de nombreuses ruptures de la continuité territoriale. Là encore, cela contredit la vocation de promenade publique des deux bois. En outre, la multiplication des manifestations temporaires empiète également sur les zones disponibles pour le public. Enfin, la prostitution qui s'est développée le long de certaines voies de circulation devient de plus en plus gênante pour la promenade familiale et le respect de l'ordre public.

- Les effets cumulés de la tempête de 1999, d'une dérive de l'entretien et de la concentration d'activités générant une fréquentation excessive de certaines zones ont entraîné une nette dégradation de la qualité paysagère, de la cohérence et de la diversité écologique des bois. En outre, le réseau des rivières et des lacs, qui date de 1860, n'est plus compatible avec les exigences actuelles de gestion de l'eau.



Un aménagement durable doit satisfaire les besoins des populations actuelles sans compromettre ceux des générations futures.

Sur la base de ce constat et des échanges qui ont eu lieu lors des premiers contacts déjà pris entre Paris et un certain nombre de communes riveraines, les débats en Conseil de Paris ont permis de fixer plusieurs objectifs :

- Garantir la vocation d'espaces naturels, de loisirs et de promenade

publique, en particulier en privilégiant les usages collectifs et gratuits face à des usages privés et payants. A cet effet, le renouvellement des concessions en cours sera examiné avec le plus grand soin, au regard des missions de service public remplies par les différents prestataires. >>>

Vincennes ent durable

fonction première de lieu de promenade, de loisirs et de détente

veloppement durable de ces espaces, et autorisant le Maire à entamer



PLAN DE ZONAGE

LEGENDE

- BOISEMENTS
- PRAIRIES ET PRAIRIES ARBOREES
- PARCS JARDINES
- PLANS D'EAU
- TERRAINS DE SPORTS
- JARDINS A THEME ET EQUIPEMENTS

Bois de Vincennes
analyse paysagère et usagère
constat 2001

MAIRIE DE PARIS
Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts

Serge EYZAT
Architecte paysagiste DPLG
53, rue de l'Éclair-19114 Paris-France
Tél: 33 01 43 23 81 81-Fax: 33 01 43 37 04 83

2 questions à....

Yves Contassot,

Adjoint au Maire de Paris chargé de l'environnement, de la propreté, des espaces verts et du traitement des déchets.

> Pourquoi une charte d'aménagement durable des bois de Boulogne et de Vincennes ?

Les bois de Boulogne et de Vincennes sont autant sinon plus des bois franciliens que parisiens. Dès lors, il était inconcevable de ne pas associer les collectivités territoriales concernées (villes, départements, région) à l'élaboration d'une Charte commune. Le Conseil de Paris a adopté en juillet des orientations qui serviront de base à la discussion avec les élus de ces collectivités.

> Quelles sont les principales difficultés à résoudre ?

Les bois sont en assez mauvais état parce que ces milieux fragiles sont soumis à de trop fortes pressions. Les activités qui s'y déroulent doivent donc être redéployées dans le temps et dans l'espace, et un travail est engagé pour définir les conditions d'exercice de ces activités. La question majeure est la circulation automobile et le stationnement. Les élus des communes riveraines sont bien conscients de la difficulté : les usagers des bois souhaitent des espaces calmes, sûrs et non pollués, mais les riverains craignent que les restrictions de circulation dans les bois ne se traduisent par un afflux de voitures alentour. C'est dans le cadre d'une baisse générale du trafic motorisé, d'ailleurs inscrit dans le Plan de déplacements urbains de la région Île-de-France, que se prendront les mesures de rééquilibrage des modes de déplacement dans les bois, au profit du plus grand nombre et de la qualité d'espaces naturels. Ces derniers sont d'autant plus précieux qu'ils sont situés dans la zone la plus dense de l'agglomération.

zoom sur...

> Le jardin tropical du Bois de Vincennes

Paris travaille à la réouverture au public du Jardin tropical du Bois de Vincennes. Nogent-sur-Marne pourrait s'associer au projet. Créé en 1899, ce jardin de 4,8 hectares, situé à l'est du Bois de Vincennes, à la limite de Nogent-sur-Marne, est depuis longtemps fermé au public. Le Ministère des Affaires Étrangères, gestionnaire du lieu, vient de le céder gratuitement à la Ville de Paris qui engagera les travaux nécessaires pour une réouverture progressive au public. Les agronomes du Cirad⁽¹⁾ et l'Inra⁽²⁾ continueront néanmoins d'occuper l'hectare nécessaire à la conduite de leurs recherches. Outre les zones plantées, ce jardin compte également des serres, des statues et les pavillons de l'exposition coloniale de 1907, qui en font un lieu atypique. Une rencontre a eu lieu en septembre entre Yves Contassot, Pierre Mansat et Jacques J.P. Martin, le maire de Nogent, afin d'examiner les termes de la coopération qui pourrait s'engager sur ce projet.

(1) Centre international de recherche agronomique pour le développement.
(2) Institut national de la recherche agronomique.



Bois de Boulogne



Mais cette réflexion vise aussi à offrir une plus large variété d'activités sportives, culturelles, de loisirs et de restauration accessibles au plus grand nombre.

- Permettre l'accessibilité des bois à tous par une réflexion de long terme sur une augmentation sensible de l'offre de transports en commun, à la fois pour le transit quotidien et pour les déplacements de loisirs.
- Recréer un paysage, valoriser et enrichir le patrimoine écologique, notamment par la création d'un Conseil scientifique qui établira tous les deux ans un rapport sur l'état de la flore, de la faune et des milieux.
- Aborder la question de la prostitution sous l'angle de la protection des personnes et des mineurs en danger.

concertation avec les élus des communes riveraines, et probablement des Conseils généraux du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine ainsi que du Conseil régional. Cependant, afin de cerner les attentes de chacun, des rencontres ont déjà eu lieu entre certains de ces élus, Yves Contassot et Pierre Mansat d'une part, Bertrand Delanoë et les maires des villes riveraines du Bois de Vincennes d'autre part. Sur les questions de reboisement, d'amélioration des circulations douces, de remise en état du jardin tropical de Nogent (lire page 5), des accords semblent déjà se dessiner pour la mise en œuvre de collaborations. Sur la question plus sensible de la circulation, la concertation entre Paris, les communes riveraines et la Préfecture de Police devra

conduire à l'élaboration d'un schéma de circulation comportant plusieurs phases expérimentales.

D'une manière générale, les modalités de ces différentes coopérations seront déterminées

au cas par cas, en fonction des exigences pragmatiques et des souhaits des partenaires concernés. ◆

Un aménagement durable signifie également qu'il a été élaboré avec tous les acteurs concernés.

L'adoption en Conseil de Paris de cette « Charte d'aménagement durable des bois » ouvre officiellement une phase de

> Les bois en chiffres

Bois de Boulogne	Bois de Vincennes
846 hectares	995 hectares
Surfaces dévastées par la tempête du 26 décembre 1999 :	
125 ha soit près de 15%	210 ha soit plus de 21%
Aux heures de pointes le matin, nombre de véhicules qui entrent chaque heure :	
14 000	8 000
Surfaces dont l'accès est réglementé	
26%	22%
dont plus de 160 ha de concessions privées	dont 115 ha de concessions privées

Expos...

> Territoires Partagés

Le Pavillon de l'Arsenal accueillera à la rentrée une grande exposition qui s'interroge sur les processus de formation de la métropole parisienne et le devenir des territoires métropolitains. « Ces regards n'ont pas pour ambition de fonder une nouvelle théorie de la ville émergente, diffuse ou fractale etc., mais de simplement observer des phénomènes dont nous n'aurions pas l'innocence de croire qu'ils sont si spontanés et si incontrôlables que cela, mais issus de processus de pensées, d'imbrications d'organisations sociales et de transgressions qui font l'originalité de ces territoires ».

(Jean-Pierre Pranslas-Descours, commissaire scientifique invité de l'exposition).

L'exposition, historique et prospective, montre les différents processus de formation de la métropole parisienne, ses réalités tant physiques que sociologiques, et présente aussi un grand nombre d'approches contemporaines sur des thèmes tels que les réseaux, l'habitat, les centralités, les paysages, les nouveaux lieux de plaisir. Plusieurs directions de la Ville de Paris, de nombreuses personnalités institutionnelles et de multiples intervenants aux regards très divers participent à cet archipel de réflexions et au catalogue édité à cette occasion. Parmi eux : Marie-Hélène Bacqué et Serge Wachter, sociologues, Edith Heurgon, mission prospective de la RATP, Annie Fourcaut et Danielle Tartakowsky, historiennes, Gabriel Basilico, photographe, Michel Desvigne, paysagiste, Michel Carmona et Guy Chemla, géographes et de nombreux architectes, Djamel Klouch, Edith Girard, Marc Mimram, Nicolas Michelin....

L'architecte japonais Shigeru Ban a conçu la scénographie de l'exposition, qui deviendra itinérante en Ile-de-France après sa présentation au Pavillon de l'Arsenal.

Exposition créée par le Pavillon de l'Arsenal, Centre d'information, de documentation et d'exposition d'Urbanisme et d'Architecture de la Ville de Paris.

Commissaire scientifique invité : Jean-Pierre Pranslas-Descours, architecte et enseignant, assisté de l'agence Siz'ix, architectes.

Consultant : Michel Carmona, géographe et enseignant.

Entrée libre du 22 octobre à décembre 2002, du mardi au samedi de 10h30 à 18h30, le dimanche de 11h à 19h.
21 boulevard Morland, 75004 Paris
<http://www.pavillon-arsenal.com/>

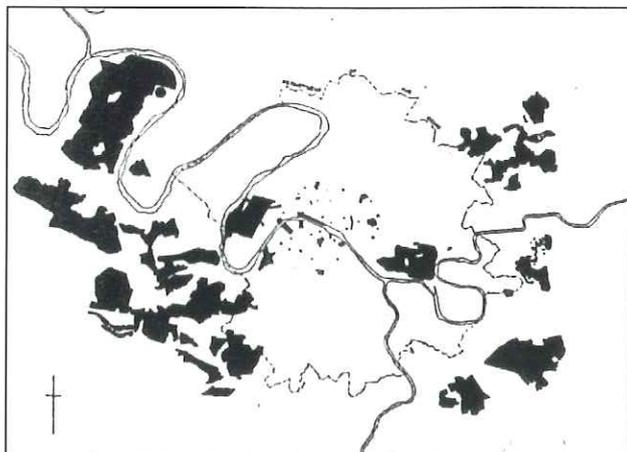
Paris à l'écoute :

apprendre des métropoles du monde

Le rayonnement de Paris dans le monde ne doit pas faire oublier que la Ville Lumière a souvent su façonner son destin dans la confrontation avec les autres capitales, qu'il s'agisse simplement d'observer leur transformation ou d'importer certains dispositifs.

C'est précisément cette porosité aux politiques et aux compositions urbaines qui a rendu Paris unique et non le développement en vase clos d'une spécificité autarcique.

Paris



Londres



Jean Claude Nicolas Forestier, espaces verts de Paris et de Londres, schémas publiés dans « Grandes villes et systèmes de parcs », 1906.

Jean-Louis COHEN

architecte et historien,
directeur de l'Institut français d'architecture

Jean-Louis Cohen est architecte et historien. Professeur à l'Institute of Fine Art de New York University, il est directeur de l'Institut français d'architecture et chef du projet de la Cité de l'architecture et du patrimoine à Chaillot, dont l'ouverture est attendue en 2004.

Les rayons de la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris abondent en ouvrages sur l'extension des villes européennes et américaines, acquis par des échanges avec les municipalités étrangères entre 1880 et 1914. C'est dans ce moment historique que Paris atteint le sommet de son influence dans l'art, la culture et l'architecture du monde, à tel point que la plupart des métropoles, de Chicago à New York et San Francisco, de Buenos Aires à Bucarest et de Berlin à Moscou, voient dans son paysage le modèle qu'il s'agit d'imiter ou de développer. C'est précisément dans le même moment que les réseaux d'architectes, de paysagistes, d'ingénieurs, d'intellectuels et de réformateurs sociaux engagés dans la modernisation de Paris commencent à

s'intéresser avidement aux expériences étrangères contemporaines. Le règlement de voirie élaboré par Louis Bonnier en 1902 l'est sur la base d'un travail confrontant entre elles les voies des capitales européennes, alors qu'Eugène Hénard compare le schéma du plan de Paris à celui des mêmes villes. Jean-Claude Nicolas Forestier tire des leçons des systèmes de parcs américains à l'heure de l'aménagement des fortifications parisiennes, tandis que Maurice Halbwachs observe l'œuvre urbanistique des municipalités allemandes. Dans l'entre-deux-guerres, l'Allemagne continue à capter l'attention des réformateurs. Le dispositif du Grand Berlin intéresse vivement Henri Sellier, qui est l'un des promoteurs du plan Régional mis à l'étude en 1928. Le modèle du centre d'affaires américain n'est pas l'inspiration exclusive du plan Voisin de Le Corbusier, mais nourrit toutes les fantaisies relatives à l'aménagement de la Défense et de l'ouest parisien. Les schémas autoroutiers italien et allemand ne sont pas perdus de vue, lorsque Prost dessine les grandes voies du plan régional et reproduit le principe du zoning qu'il a lui-même expérimenté à Casablanca.

Le second après-guerre est façonné par d'autres images. La Défense est réalisée en définitive sur des principes proches de ceux utilisés par Victor Gruen à Fort Worth et l'expérience des villes nouvelles britanniques, récusée pour le PADOG, est constitutive du Schéma directeur de 1965. Et lorsque vient, après la saison des grandes opérations, celle de la réparation du tissu urbain et de l'espace public, les enseignements de la rénovation "douce" de Berlin et ceux de Barcelone ne passent pas inaperçus. Il y a pourtant des taches aveugles dans la perception collective par les urbanistes parisiens de la scène mondiale, et ce sont plus en général les opérations faisant image que celles qui se fondent avant tout sur les processus d'interaction que l'on retient. C'est donc un intense travail d'observation et d'interprétation, d'une nature nouvelle, qu'il s'agit d'entreprendre aujourd'hui que sont posées les questions complexes de la création de nouveaux territoires de projet et de la lutte contre l'exclusion urbaine. La civilisation urbaine parisienne se chargera d'acclimater les démarches les plus exotiques, qui ne sont pas pour autant nécessairement les moins pertinentes. ♦



Paris et la 1^{ère} couronne : œuvrer ensemble

La mise en œuvre, dans la concertation entre Paris et les collectivités franciliennes, de solutions concrètes aux problèmes quotidiens des habitants pourra faciliter des coopérations territoriales nouvelles et les évolutions institutionnelles en Ile-de-France.



Daniel GUIRAUD,
Maire des Lilas

Les différentes « Portes » situées sur le territoire parisien présentent, la plupart du temps, les mêmes difficultés : les projets d'aménagement se heurtent depuis plusieurs années au « mur » que constitue le boulevard périphérique. D'autant que ce territoire parisien entre le périphérique et la limite des Lilas a longtemps été délaissé par la Ville de Paris, devenant ainsi le lieu de tous les dépôts et entrepôts des services techniques parisiens. Dès lors, l'annonce dans le cadre du Contrat de Plan État-Région, de la couverture d'une emprise foncière de 15 000 m² à la Porte des Lilas constitue une véritable opportunité pour relancer les projets d'aménagement sur ce secteur. Ce sont deux tronçons de 100 mètres de part et d'autre de la place parisienne du Maquis-du-Vercors qui pourront ainsi être aménagés. La Ville de Paris, maître d'œuvre sur ce dossier, a d'ores et déjà sélectionné une équipe pluri-disciplinaire chargée de formuler

des propositions et d'accompagner la concertation avec les habitants lancée par les élus parisiens. L'idée structurante de ces projets est de cicatrifier un peu la « saignée urbaine » que constitue le périphérique, en permettant de rétablir les liaisons entre Paris et les communes limitrophes, dont bien évidemment celle des Lilas. La municipalité que j'anime a souhaité que Les Lilas et ses habitants puissent être partie prenante de cette démarche, compte tenu de l'impact qu'elle aura nécessairement pour notre ville. Démarche facilitée par la volonté de partenariat de Bertrand Delanoë, Pierre Mansat, et Michel Charzat et les élus lilasiens qui, depuis les élections municipales de mars 2001, se rencontrent et dialoguent sur ces sujets. La présence d'élus et de techniciens parisiens à des réunions de travail avec des élus et des habitants des Lilas illustre cette démarche nouvelle. C'est ce travail sur des dossiers concrets qui peut permettre de changer le regard et l'attitude que nous portons les uns sur les autres. La réussite de ces projets ne peut que renforcer la confiance indispensable au développement de nouvelles formes de coopération entre

Paris et ses voisines. Le débat sur l'évolution du paysage institutionnel en Ile-de-France s'en trouvera facilité. Avec pour objectif ultime : un développement plus harmonieux et solidaire du territoire au service de tous les habitants. ♦

Biographie

Militant politique et associatif en Seine-Saint-Denis depuis 1984, Daniel Guiraud a été élu maire (PS) des Lilas en mars 2001. Il était conseiller municipal d'opposition de cette ville depuis 1995. Diplômé d'études supérieures spécialisées en droit public et en sciences politiques, Daniel Guiraud a été assistant parlementaire (1984-1988), chargé de mission au Conseil général de Seine-Saint-Denis (1988-1992 et 1993-1998), conseiller technique de Frédérique Bredin, ministre de la Jeunesse et des Sports (1992-1993), et conseiller technique de Claude Bartolone, ministre de la Ville, chargé des relations avec les élus et des questions européennes de 1998 à 2002. Agé de 44 ans, il est marié et père de trois enfants.

> Coopération : contribuez au débat

Lancé à l'automne afin de préparer le séminaire « Paris et les collectivités du cœur de l'Ile-de-France », Extramuros est un outil d'information et de liaison entre Paris et ses partenaires, acteurs franciliens de la coopération territoriale : élus, décideurs territoriaux, institutions et entreprises publiques, associations... Au-delà des informations qu'il rassemble sur les projets en cours, nous le concevons comme un espace de réflexion, de confrontation d'idées, voire de recherche. Ainsi, les rubriques « tribune libre », « réflexion » et « vu de » sont ouvertes à vos propositions et contributions. N'hésitez pas à me contacter pour faire part de vos suggestions.

Pierre Mansat, Adjoint au Maire de Paris chargé des relations avec les Collectivités Territoriales d'Ile-de-France

Extramuros

Directeur de la publication | Pierre Mansat - pierre.mansat@mairie-paris.fr - tél : 01 42 76 68 91 - fax : 01 42 76 47 35 • Directeur | Bernard Landau
Rédactrice en chef | Pascale Thomas - pascale.thomas@mairie-paris.fr - 01 42 76 74 87 •
Rédaction | Marielle Denat, Manuel Gascoïn, Aurélien Rousseau, Anne Petillot, Pascale Thomas
Avec le concours de | Jean-Louis Cohen, directeur de l'Institut français d'architecture, Daniel Guiraud, maire des Lilas
Direction artistique | Agence Adélie événements - contact@adelie-evenements.com - 01 47 30 87 61 • Production | Vif-Argent
www.paris.fr • Tirage | 5 000 exemplaires

La lettre de la coopération territoriale >>>

